CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o Pour LA FEUILLE SOIENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable aux mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arriérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On n'en les admet pas dans une seule langue. Le prix est de DIX PIASTRES pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour chacune des insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cités sur un autre prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à de PRIX raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement un gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

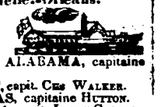

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine WM MARKS.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CUSSAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins: la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 21 heures de l'après-midi et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents,
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui voulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin.

Le diner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

Pour le nord et les côtes.

POUR APALACHICOLA.—Le paquebot régulier brick ENERGY, capitaine Wilcox, sera le premier bâtiment à partir. Le plus grande partie du chargement est engagée. Pour fret et passage, s'adresser à bord, en face la rue Poydras ou à TOURNE & BECKWITH,
1 mars nos. 28 et 29. Nouvelle-Levée.

POUR BOSTON—Le brick EXPORT, pouvant prendre 4 à 500 barils, ou le même poids en marchandises d'encombrement, si l'on s'adresse immédiatement à bord, en face le poteau no 9, ou à HARROD & QUARLES.
22 février

Pour les Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE & BORDEAUX—La belle barque neuve Louisiana, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée pourra positivement le 1er. d'avril. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JULES LE BLANC & Co.
9 mars 103, rue Royale.

POUR BALTIMORE—Le beau brick fin voilier PILGRIM, capitaine Martin, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à HARROD & QUARLES,
22 fev rue de la Douane, No. 20.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais, fin voilier CONSBROOK, capitaine Brestow, peut prendre 1300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE,
22 fev 18, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—La superbe barque anglaise, fine voilière, A. I. CALEDONIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le compléter prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à G. VANCE & GAMBLE
19 fev

Pour Liverpool.—Le superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à G. VANCE & R. GAMBLE.
12 fev

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. I. ORLEANA, capitaine Emerson, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, pour 8 ou 10 passagers, s'adresser à JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal.
12 fev

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 52, ou à G. VANCE & GAMBLE.
12 fev

Pour Liverpool—La baryue anglaise A. I. JOHN WALKER, capitaine Wm. Doublée et chevillé en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18
13 fev

Pour Liverpool—Le navire anglais A. I ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à Wm. VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour les ports du Mexique.

Pour la Baie de Galveston et le lac Sabine.—La superbe goélette, fine voilière, LIONE, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser sur de la vieille Levée No. 36, à]7 mars—27] W. BRYAN.

POUR MATAGORDA—La goélette fine voilière WILLIAM & FRANCIS, capitaine Watts, doublée et chevillée en cuivre, est maintenant prête à recevoir son chargement, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à WM. BRYAN,
27 fev—27 ne 36, Vieille Levée.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à R. & J. CURRELL.
16 mars—27

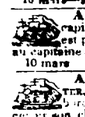

A FRETER—La goélette FORESTER, capitaine Russell, du port de 100 tonneaux, est prête à recevoir sa cargaison. S'adresser au capitaine à bord, ou à Jn. A. PECK,
10 mars 29, rue Bienville

A FRETER.—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Goodrich, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,
5 mars no. 34, rue de la Douane.

Pour la Havane.—Le brick fin voilier de premier rang, CAMILLO, capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la cathédrale, ou à HARRISON, BROWN & Co.
5 mars no. 47, rue Bienville.

A Frêter pour Tampico et Matamoros,—La goélette américaine LOUISIANA, capitaine Wm. Wallinston. S'adresser à MM. de Miranda & Co. ou au capitaine à bord, vis à vis la rue Toulouse. 2 mars—8

A VENDRE OU A FRETER—Le brick ELIZA DAVIDSON, enregistré du port de 198 pieds tonneaux, construit à New-York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, et parfaitement bien gréé, porte 2000 barils ou 300 boucauts de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexandre, à bord en face des Magasins Poydras ou à HARRISON, BROWN & Co,
19 fev 47, rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER—La barque de construction de Baltimore JOHN A. ROBB, connue pour sa marche supérieure, doublée, cloués et chevillée en cuivre, A. I., commandé par le capitaine Bennett, et portant environ 750 balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à HARRISON, BROWN & Co,
19 fev rue Bienville, No. 47.

A FRETER.—Pour un port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick luberkoise FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 56, ou à LATASTE & BRULATOUR,
24 fev rue Royale, no. 11

A LOUER OU A FRETER.—La belle barque anglaise MADRASS, A. I., doublée, cloués et chevillée en cuivre, commandée par H. Thornton, portant environ 1000 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, deux rangs au-dessous du marché aux Légumes, ou à WILLIAM VANCE,
22 fev ne. 18, rue Douane.

A FRETER.—Pour un port du nord de l'Europe, ou de la Méditerranée—La beau brick luberkoise FLORA, capitaine Shrein, du port de 188 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face le poteau no. 50, ou à LATASTE & BRULATOUR
27 fev

A VENDRE pour cause de départ, à un prix raisonnable, un jeune et bon cheval sans défauts, avec un cabriolet et ses harnais, convenable pour une famille ou un médecin. S'adresser pour les conditions au no. 119, rue Royale. 7 mars—

LETTRES de Change sur Paris et Londres, à vendre par M. B. CUCULLU, LAFEVRE & Co
24 fev

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Il sera vendu pour cette une société, le vendredi, 18 mars 1836, à midi, à la Bourse Hewlett,

Cinquante *deux* lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, bien situés, offrant un grand bénéfice aux acheteurs, 16 des susdits lots sont situés dans l'Ilet no. 23, borné par la rue des Français, St Jean Baptiste, St Avide et Union, immédiatement derrière l'Ilet no 14, qui fait face au Rail road.

No. 1, mesure 20 pieds 10 pouces sur la rue Saint Jean Baptiste, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur.

No. 2 touche au no 1, mesure 31 pieds face à la même, sur la même profondeur.

No. 3 est le lot formant l'encoignure, mesurant 31 pieds 9 pouces sur la rue de l'Union, et 120 pieds sur la rue de St. Jean Baptiste.

Nos. 4, 5, 6 et 7, touchant au no 8, et mesurant 33 pieds face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur.

Nos. 8, 9 et 10, touchant et ont la même façade, mais ont de profondeur 127 pieds 10 pouces.

No. 11, mesure 31 pieds de face sur la rue St Avide, sur 159 pieds, 11 pouces de profondeur.

No. 12, mesure 30 pieds sur la rue St. Avide, sur la même profondeur.

No. 13 formant l'encoignure, mesurant 31 pieds 11 pouces sur la rue des Français, sur 120 pieds sur la rue St. Avide.

Nos. 14, 15, 16 et 17, touchant aux autres et mesurant chacun 30 pieds face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur.

No. 18, touche le dernier, et mesurant 31 pieds 10 pouces, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.

Nos. 19, 20, 21, et 22, sont situés dans l'Ilet No. 14.

No. 19, mesure 31 pieds 11 pouces sur la rue des Français, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur.

No. 20, formant l'encoignure, mesure 32 pieds face sur la rue des Français, sur 159 pieds 9 pouces sur la rue St. Jean Baptiste.

No 21, mesure 31 pieds 11 pouces sur le Rail Road, sur 150 pieds de profondeur.

No. 22, formant encoignure, mesurant 32 pieds face au Rail Road, au 150 pieds de face et profondeur à la rue St Jean Baptiste.

Nos. 23, 24, 25 et 26 sont situés dans l'ilet no. 15.

No. 23, formant l'encoignure, mesure 32 pieds au Rail Road, sur 150 de profondeur à la rue St. Jean Baptiste.

No. 24, mesure 31 pieds 11 pouces sur le Rail Road, sur 150 pieds de profondeur.

No. 25, mesure 31 pieds 11 pouces sur la rue des Français, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur.

No. 26, formant encoignure, mesure 32 pieds sur la rue des Français, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur sur la rue St. Jean Baptiste.

La balance de 25 lots comprend l'ilet no 109, du dit faubourg, faisant face au Rail Road ou Champs Elysées, et borné des trois autres côtés par les rues des Français, de la Loi et de l'Espérance.

De ces lots 10 font face à la rue des Français, 10 au Rail Road, 3 à la Loi, et trois à l'Espérance, chaque lot mesurant 32 pieds 11 pouces et de différentes profondeur de 154 pieds à 154 pieds 6 pouces.

L'ilet no. 109, le dernier mentionné, les 26 lots seront offerts en bloc, si on ne peut pas les vendre en bloc, ils seront vendus par lots conformément au plan.

Aussi, le même jour et au même lieu on offrira 4 lots de terre situés dans l'ilet no. 5, faubourg Franklin, y faisant face au Rail Road, de 30 pieds sur 120 de profondeur.

Ces lots sont à environ un demi ilet au-dessous de la résidence de Mr. Frédérich, et les terrains sont élevés.

Aussi, 4 lots de terre au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet no. 20, deux desquels font face à la rue des Français, et les deux autres à la rue Urquhart, le plan de ces lots sera déposé à la Bourse au moment de la vente.

Aussi, 4 lots dans le nouveau faubourg Marigny; le lot no. 101, situé dans l'ilet no. 21, à l'encoignure des rue Urquhart et des Français, mesurant 60 pieds face à la rue des Français, sur 120 pieds de face et profondeur sur la rue Urquhart, mesure française.

Nos. 6 et 7, dans l'ilet no 106, se touchant, ayant chacun mesure française 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure de la rue de la Loi; le tout selon le plan de Jh. Pilié, daté du 1er. juin 1830

Le no. 4, dans l'ilet no. 68, mesurant (pieds française) 60 pieds face à la rue St. Antoine, entre Célestine et Génie, sur 120 pieds de profondeur, selon le plan dressé par J. Pilié le 14 juin 1830.

Aussi, au même moment, deux lots dans le même faubourg, appartenant autrefois à la succession de Solon Hill, situé dans l'ilet no. 41, faisant face à la rue St. Antoine, un mesurant 32 pieds de face, sur 127 pieds 10 pouces, et l'autre 31 pieds 11 pouces sur la même profondeur, le plan desquels sera déposé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions: Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues un dixième comptant, et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement, mais les acheteurs pourront escompter à 8 pour cent leur premier billet et ils n'auront pas besoin d'endosseur pour le second.

Les actes de vente pardevant H. Pédesclaux, not pub. aux frais des acquéreurs. 11 mars-5

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

CONSULAT DU MEXIQUE.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1836.

Monsieur, conformément à des ordres qui viennent d'être reçus au consulat mexicain de l'honorable J. M. Ortiz Monasterio, secrétaire d'Etat de la République, il devient de mon devoir de donner toute publicité à cette circulaire ci-incluse, adressée par son excellence le secrétaire de la guerre et de la marine, le 30 décembre dernier, à toutes les autorités civiles et militaires de la république mexicaine.

Veuillez, monsieur insérer dans votre feville ce document; vous obligerez,

F. PIZARRO MARTINEZ,
Consul Mexicain.

Département de la guerre et de la marine.

CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux Etats-Unis du Nord il se forme des assemblées dans le but avoué de faire et d'armer des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux Etats-Unis, cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions semblables à celle que commandait le traître Jose Antonio Mejia et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce de munitions de guerre, ce qui a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qui les avait comblés de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, reprouvés par la sagesse des lois américaines, sont aussi d'assprouvés par son gouvernement avec lequel nous conservons la meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire aux châtimens qui les attendaient dans leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour leur punition future. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un attentat à la souveraineté de la nation mexicaine, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a ordonné la mise à exécution des ordonnances suivantes:

1o. Les étrangers qui débarqueront sur les côtes de la république ou y pénétreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pavillon reconnu.

2o. Seront aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnemens aux insurgés.

J'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnances pour que vous veilliez à leur pleine et entière exécution. Mexico 30 décembre 1835.

TORNEL.

13 fév—30

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontcha rtrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec toute les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste s alles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzenberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin sédentaire. 28 nov—27

CALLIGRAPHIE.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES, rue de Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avril, leur établissement devant être fermé pluiôt que de coutume. Le public en général peut profiter de ces leçons lorsqu'un moment en chacun croira écrire assez bien. Les dames, si elles le préfèrent, peuvent recevoir chez elles des leçons particulières. Les personnes qui ne sont que peu de temps en ville, peuvent prendre plusieurs leçons par jour, pour compléter rapidement leur cours. Les leçons commencent à 7 heures A. M. et finissent à 10 heures P. M 23 fev

TRAITES sur New-York, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
9 mars 47, rue Toulouse.

AVIS—Attendu que Toussaint Mossy père, s'est adressé à moi pour faire annuller les deux cautionnements suivants, souscrits par lui comme encaisseur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le premier, de huit mille piastres souscrit par lui, le 29me jour de juin 1829.

Le second, de huit mille piastres souscrit par lui, le 16me. jour de février 1831.

Avis est par ces présentes, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnements ne seraient pas annullés ainsi que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans, ce dixième jour de Février 1836, et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats Unis de l'Amérique. E. D. WHITE,

Par le Gouverneur.
12 fév—30 MARTIN BLACKE, Secrétaire d'Etat.

A VENDRE A L'AMIABLE.—Une maison en briques, de forte construction située rue du Quartier, No. 144, entre Dauphine et Bourgogne, ayant 28 pds 2 pcs face à la rue du Quartier sur une profondeur régulière de 95 pieds 2 pouces, mesure française. Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 14 mars elle sera vendue à la Bourse de Hewlett le 15 mars, à midi, par F. Dutillet & Delery, encanteurs de cette ville. S'adresser à la même maison. 25 fev—10

URNES EN CIMENT PATENTE POUR ornemens de cheminées.

100 Moules pour ornemens de cheminées; objet reconnu essentiel pour prévenir la fumée et la suie par les cheminées, et donnant un tirant d'air, en outre qu'il sert d'ornement dans un local—A vendre par Wm. BRYAN
No. 36 rue de la Vieille-Levée;

Et à la manufacture, rue de l'Esplanade, No. 57.

Chassis de fenêtres, seuils de portes, dalles, etc. etc
7 Mars—27

SANGSUES—De très grosses sangsues, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,
9 mars 123, rue Royale.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Marigny—Vente par le register des testamens.—Mardi 22 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoigure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Marigny, les propriétés et esclaves, savoir:

Un lot de terre situé dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ un mille et demi au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie d'une portion de terre, désignée par le numéro dixneuf (no. 19), sur un plan de l'habitation qui a appartenu au dit feu Prosper Marigny, et divisée en lots comme suit:

Lot A. mesurant, face au fleuve, un arpent plus ou moins, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins, borné de la partie supérieure par la propriété de A. Bieffel, et de la partie inférieure, par le lot B. qui a été vendu sujet à un bail de cinq ans, à compter du 12 janvier dernier.

Lot B. contigu au lot A. de la même dimension,

Lot C. contigu au lot B. mesurant deux arpens de face au fleuve Mississippi, plus ou moins, par 40 arpents plus ou moins de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir: une petite maison de maître, ayant trois chambres, cabinets et galerie, sucrerie et moulin, deux pergeries, et un hangard en bois, une bâtisse en bois bon à servir comme magasin de maïs, écurie et deux cabines à nègres doubles.

Lot D. contigu au lot C. mesurant un arpent plus ou moins, face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins.

Lot E. contigu au lot D. mesurant un arpent de face au fleuve, plus ou moins, sur une profondeur de 40 arpents, plus ou moins.

Lot F. contigu au lot E. ayant les mêmes dimensions.

Esclaves.

Louis, nègre de champ et laboureur âgé de 22 ans, marronneur.

Antony, nègre de champ, laboureur et bûcheron, affligé de rhumatisme à la jambe gauche, âgé de 26 ans.

Greenbury, griff, bon nègre de champ, laboureur, âgé de 29 ans.

Zenon, nègre créole, âgé d'environ 16 ans, charretier et marronneur.

James, fils de Charlotte, âgé d'environ 15 ans, charretier.

Caleb, bon nègre de champ, laboureur et bûcheron, âgé de 26 ans.

Peter, nègre de champ, âgé de 30 ans.

Rosine, négresse créole, âgée de 30 ans, domestique de maison, un peu couturière et blanchisseuse.

Euphrosine, sœur jumelle de Rosine, négresse créole, âgée de 30 ans, domestique de maison et un peu blanchisseuse.

Charles, mulâtre, fils d'Euphrosine, âgé d'environ 11 ans.

Charlotte, négresse de champ, âgée de 35 ans, (mère de Louise), un peu blanchisseuse.

Marie, négresse, âgée d'environ 23 ans, un peu couturière et gardienne d'enfans.

Henriette, négresse créole, cuisinière, un peu blanchisseuse et la femme de Antony.

Louise, négresse créole, sœur de Zénon, âgée de 18 ans.

Conditions de la vente: les propriétés foncières à un crédit de 1, 2 et 3 ans; et les esclaves seront vendus séparément ou par familles, à un crédit de 12 mois, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

18 fev

SUCCESSION de G. Clarkson.—Cour des Preuves.—Vente par le régister des testamens.—mardi 5me. jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse, encoigure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 février courant, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu George Clarkson, et pour compte de Robert Hall, le dernier ayant consenti que son intérêt soit vendu, propriétaire par moitié indivise des propriétés foncieres ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Edward, entre les rues St. Thomas et celle de l'Annonciation, au-dessus de cette ville, sur 110 pieds 6 pouces de profondeur au même ligne, et 110 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 114 pieds 6 pouces dans le fonds, ayant droit à une allée lequel lot est désigné par le numéro 9.

2o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 112 pieds 6 pouces sur une ligne, et 110 pieds 6 pouces sur l'autre, et 113 pieds 8 pouces et 7 lignes de large dans le fond, ayant droit à une allée lequel lot est désigné sous le numéro 10.

3o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne, et de 110 pieds 3 pouces sur l'autre ligne, et 12 pieds 8 pouces de large dans le fond, ayant droit à l'usage d'une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro 11.

4o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur 110 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne, et 110 pieds sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces 7 lignes dans le fond, ayant droit à une allée lequel lot est désigné sous le numéro 12.

5o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le numéro 13.

6o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le lot numéro 14.

7o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée sur le côté, et à une autre derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro 15.

Conditions de la vente: Un tiers payable le 14 mai 1836, un tiers le 14 mai 1837, et l'autre tiers le 14 mai 1838, qui porteront intérêt à raison de 7 pour cent par an, du jour de la vente; les acquéreurs se chargeront des paiement dûs sur la dite propriété, et fourniront leurs billets endossés à satisfaction, pour le surplus, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

26 fev

Avis de Banques et de Comp.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

LE nouveau bureau des directeurs de cette institution a tenu sa première séance jeudi, 8 du courant savoir:

MM J Dupré,
L Lebeau
P A Delachaise } De la part de l'Etat.
Vict. Patin
John Armand
Alcée Labranche
MM. John A Merle
E J Forstall } Nommés par les actionnaires.
IpG Hiligsberg
A B Roman
P J Tricou
Ber. Marigny

Le serment requis par la loi ayant été prêté par le juge E. Kawle, le bureau a procédé à l'élection d'un président, Mr. John A. Merle fut alors unanimement élu. Sur ce, Mr. Merle ayant informé le Bureau que son intention étant de s'absenter sous peu de l'Etat, il ne pouvait accepter la place, le Bureau s'ajourna au jour suivant, lorsque Mr. E. J. Forstall fut unanimement élu Président.

Comité de Changes:
MM. J. A. MERLE,
P. J. TRICOU,
L. G. HILLIGSBERG.

Css. LESSEPS,
11 mars Assistant Caissier.

Compagnie d'Assurances de l'Aigle.
Incorporée le 2 avril 1835.
Capital $500,000.
Président Mr Charles Briggs

Directeurs:
MM Thomas Barrett MM Edmund J Forstall,
John E Hyde Henry D. Richardson,
J A Barelli James Grimshaw.

Secrétaire Mr John Whitehead.

Cette compagnie prend des risques contre l'incendie, les dommages de la mer et des fleuves et rivières, et se charge aussi de garantir les lettres de change et les billets à ordre. Les bureaux sont situés au no 5, rue Royale.

10 mars—lm,8s JOHN WHITEHEAD, séc.

Compagnie de Banque et d'Améliorations.

AVIS—Des propositions seront reçues au bureau de ladite compagnie jusqu'au 1er avril prochain pour les ouvrages et travaux ci-après détaillés, relatifs à la construction d'un édifice pour la Banque des Citoyens, savoir:

Pour la charpente en fer et serrurerie,
Pour la menuiserie,
Pour la couvertare en cuivre,
Pour les marbres et pierres,
Pour les enduits et corniches,
Pour la sculpture,
Pour la peinture,
Pour la vitrerie.

Un entrepreneur ne pourra soumissionner que pour les travaux promis à sa profession.

Le cahier de charges sera communiqué au bureau de la compagnie chaque jour depuis 9 heures a. m. jusqu'à 2 p. m.

9 mars—22 J. H. RABOTEAU, secrétaire.

Compagnie de la Bourse et de la Banque.

AVIS est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital de la

COMPAGNIE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE

seront ouverts au bureau de la compagnie d'assurances de l'Océan, rue Royale, le 8e. jour de mars et resteront ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés) entre 10 a. m. et 2 p. m.

John R. Byrne, Thomas Barrett,
Lucien Hermann, Richard C. Pritchard.
Maunsel White, Peter Debuys,
Sam'l J. Peters. Commissaires.

Nouvelle Orléans, 19 fev. 1836. 19 fev—33

BANQUE DE CITE, Nouvelle Orléans, 1er. mars.

LES directeure de cette institution ont declaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent, sur les profits des derniers six mois, payables aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir de lundi prochain, 7e mars.

2 mars—1m ROBERT J PALFREY, caissier.

AVIS—L'élection annoncée pour aujourd'hui, des Directeurs de la Compagnie de Presse à Coton d'Orleans, est ajournée au 20 mars prochain. Par ordre.

W. G. DUNN,
20 fev—27 secrétaire pro tempore.

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du présent.

Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou chez M. Gaston Brulé. 26 fev—30

SUCRE, Café de la Havane.—600 sacs sucre de la Havane, 270 caisses sucre terré de la Havane, en débarquement, à vendre par R. GRONING & Co.
7 mars

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Marigny—Vente par le régister des testamens.—Mardi 22 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoigure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Marigny, les propriétés et esclaves, savoir:

Un lot de terre situé dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ un mille et demi au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie d'une portion de terre, désignée par le numéro dixneuf (no. 19), sur un plan de l'habitation qui a appartenu au dit feu Prosper Marigny, et divisée en lots comme suit:

Lot A. mesurant, face au fleuve, un arpent plus ou moins, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins, borné de la partie supérieure par la propriété de A. Bieffel, et de la partie inférieure, par le lot B. qui a été vendu sujet à un bail de cinq ans, à compter du 12 janvier dernier.

Lot B. contigu au lot A. de la même dimension,

Lot C. contigu au lot B. mesurant deux arpens de face au fleuve Mississippi, plus ou moins, par 40 arpents plus ou moins de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir: une petite maison de maître, ayant trois chambres, cabinets et galerie, sucrérie et moulin, deux pergeries, et un hangard en bois, une bâtisse en bois bon à servir comme magasin de maïs, écurie et deux cabines à nègres doubles.

Lot D. contigu au lot C. mesurant un arpent plus ou moins, face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins.

Lot E. contigu au lot D. mesurant un arpent de face au fleuve, plus ou moins, sur une profondeur de 40 arpents, plus ou moins.

Lot F. contigu au lot E. ayant les mêmes dimensions.

Esclaves.

Louis, nègre de champ et laboureur âgé de 22 ans, marronneur.

Antony, nègre de champ, laboureur et bûcheron, affligé de rhumatisme à la jambe gauche, âgé de 26 ans.

Greenbury, griff, bon nègre de champ, laboureur, âgé de 29 ans.

Zenon, nègre créole, âgé d'environ 16 ans, charretier et marronneur.

James, fils de Charlotte, âgé d'environ 15 ans, charretier.

Caleb, bon nègre de champ, laboureur et bûcheron, âgé de 26 ans.

Peter, nègre de champ, âgé de 30 ans.

Rosine, négresse créole, âgée de 30 ans, domestique de maison, un peu couturière et blanchisseuse.

Euphrosine, sœur jumelle de Rosine, négresse créole, âgée de 30 ans, domestique de maison et un peu blanchisseuse.

Charles, mulâtre, fils d'Euphrosine, âgé d'environ 11 ans.

Charlotte, négresse de champ, âgée de 35